

*Extrait du registre des arrêtés municipaux***ARRÊTÉ**
-----**N° SG 2026-799**

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article
L 2122-19,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit
de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de
la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise ELITEL RESEAUX sollicitant
l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement 58
rue de Cremel à l'occasion de travaux de renouvellement de branchement gaz,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du **14 octobre 2026 au 28
octobre 2026,**

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux
roues **s'effectuera en alternée manuelle du 14 octobre 2026 au 28 octobre 2026**

- Rue de Cremel sur la partie comprise entre le n°58 et le
carrefour de la rue Peter Dewey et la rue d'Olivet, au droit des
travaux.

Article 2 – Le stationnement de tous les véhicules ou engins à deux
roues **sera interdit du 14 octobre 2026 au 28 octobre 2026 :**

- Rue de Cremel sur 5 emplacements de stationnement, au droit
des travaux.

Article 3 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les
prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise ELITEL
RESEAUX.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire
l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville,
Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux
sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-huit septembre deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

